

ANNEXE 2 : RAPPORT D'INFORMATIONS PERIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS

visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne

Dénomination du produit:

LM2

Identifiant d'entité juridique:

LV12, Fonds géré par GO CAPITAL
GO CAPITAL
1A rue Louis Braille
Hall A - Cap Courrouze
35136 Saint Jacques de la Lande
RCS 445 284 458 Rennes

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les **indicateurs de durabilité** permettant de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales et, à ce titre, se classifie comme un produit dit « Article 8 » du Règlement SFDR. Il vise notamment à avoir un impact positif à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux, notamment par :

- la création d'emplois sur le territoire du Grand Ouest ;
- la valorisation de l'écosystème (centres techniques et de recherche, universités, formation...)
- ses impacts environnementaux (carbone, énergie, déchets, circuits courts...).

Le Fonds entend contribuer à certains objectifs de Développement Durable de l'ONU, en particulier les objectifs n°3 (bonne santé et bien-être), n°8 (travail décent et croissance économique), n°10 (inégalités réduites), n°12 (consommation et production responsable) et n°13 (lutttes contre le réchauffement climatique) ...

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le Fonds est en période d'investissement et comptabilise 7 participations actives à son portefeuille.

indicateurs

	indicateur satisfaisant
	indicateur à améliorer
	indicateur insuffisant

			date limite signing	date limite roadmap ESG (SHA)	Existence d'une roadmap (O/N)	indicateurs entrée			2025			Avancée Roadmap	synthèse annuelle (alimenter les onglets pour chacune de sociétés)		
						E	S	G	Date cocontrat ESG	indicateurs constat Cocontrat					
						E	S	G	E	S	G				
ZEST ME UP	HBL	29/11/2023			N				Board dédié sur ESG et politique mise en place au sein de la société avec formalisation d'une politique RSE, d'une charte éthique et d'un plan de sécurité des SI					Formalisation de la stratégie ESG 2026 présentée au Board du 22 avril 2026	<p>La société a mis en place une charte ESG annuelle, la dernière ayant été signée en septembre 2025</p> <p>Sensibilisation des collaborateurs au fait que la performance économique et l'impact positif se renforcent mutuellement.</p> <p>Sur le plan social:</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir un environnement de travail inclusif, psychologiquement bienveillant où chacun peut s'exprimer librement - assurer l'équité salariale et de traitement, sans distinction de genre, d'origine et de parcours - investir dans le développement professionnel de chaque membre de l'équipe via des plans de formation adaptés <p>Environnement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire l'empreinte carbone opérationnelle: la société applique une politique interne encourageant le télétravail afin de réduire les déplacements entre les deux sites de Paris et Biarritz, privilégie le train - hébergement cloud souverain <p>Gouvernance:</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien d'une transparence totale sur la situation financière, les décisions stratégiques - Association des collaborateurs aux décisions qui impactent leur quotidien - Etablir des relations éthiques durables avec les clients, partenaires, fournisseurs, investisseurs - refus de toute pratique commerciale contraire à nos valeurs, même si légalement permise <p>Un PCA a été mis à jour le 6 janvier 2026 assurant la sécurisation des données, les plans de recouvrement et la gestion de crise.</p> <p>Actions recommandées: Le marketing responsable reste un point à structurer</p>
DEALT	HBL	20/12/2023	20/03/2024		N				Prise en compte de critères de bien être au travail / performance / durabilité des solutions proposées côté services clients					Formalisation de la feuille de route ESG 2026 lors du Board du 10 juin 2026	<p>Un PCA a été mis en place dans la société afin d'assurer la sécurité des données, leur intégrité, le plan de recouvrement et la gestion de situation de crise.</p> <p>Une charte interne a été établie afin de préciser les bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.</p> <p>Un plan de recyclage a été mis en place au sein de la société</p> <p>Un plan d'optimisation de l'offre afin de réduire l'empreinte carbone des services rendus aux clients de la plateforme est en cours</p> <p>Actions recommandées: développer un outil de calcul des émissions et économies carbone liées à l'implantation d'el'offre DEALT Home Services</p>

					2025			synthèse annuelle	
					indicateurs entrée			(alimenter les onglets pour chacune de sociétés)	
					Date costrat ESG	indicateurs constat Costrat			Avancée Roadmap
					E	S	G		
signing	date limite roadmap ESG (SHA)	Existence d'une roadmap (O/N)				E	S	G	
UPTALE	BD	19/11/2024	O						<p>Social:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun accident de travail avec arrêt - Document et process d'évaluation des risques mis en place - Taux d'absentéisme faible (0,47%) - Mise en place procédure de lancement d'alertes - Bonne répartition hommes/femmes dans l'entreprise: 19 femmes/26 hommes - Les outils et services proposés par Uptale contribuent par ailleurs fortement au SDG4 quality Education en donnant un accès facilité pour la formation des "cols bleus" - Mise en place de partage de valeur (Bcpce) avec 23% des salariés actionnaires <p>Environnement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration d'une démarche optimisée sur l'utilisation de l'IA et l'impact environnemental associé - Pas de politique ni d'analyse encore bien structurée <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux membres indépendants au comex - Parité homme femme du comex déséquilibrée (1 femmes/8 hommes) - Mise en place d'un pgm de protection contre les risques cyber (certification Iso 27001 obtenue) - Charte éthique mise en oeuvre
GYNEA	HBL	10/12/2025	N						<p>Audit ESG réalisé en novembre 2025 dans le cadre de la levée de fonds</p> <p>Audit ESG social, protection des données de santé, sécurité et hygiène, politique anti-discrimination,</p> <p>Mise en place à venir de mesure carbone, formalisaation de la politique anti corruption</p> <p>Echanges à avoir au prochain Board, sachant que les reportings mensuels en cours de définition prévoieront certains KPI ESG. Deal très récent, pas encore de mise en oeuvre du premier board.</p>
REELEVANT	AM	08/04/2025	08/10/2025	N					<p>Environnement:</p> <p>Aucune action concrète n'a été engagée sur le volet environnemental. L'entreprise n'a pas encore mesuré ni évalué l'empreinte carbone de ses activités, notamment les émissions liées au stockage et à l'utilisation des données.</p> <p>Actions recommandées : Quantifier l'impact environnemental de l'hyperpersonalisation, établir une liste d'exclusion sectorielle, et mettre en place une veille réglementaire active sur les activités de marketing.</p> <p>Social:</p> <p>Sensibilisation aux enjeux sociaux présente mais absence de politique RH formalisée. L'entreprise reconnaît l'importance de l'attraction, de la rétention et du développement du capital humain dans son secteur, mais n'a pas encore structuré d'approche systématique.</p> <p>Actions recommandées : Définir un plan de développement des compétences structuré avec évaluation des besoins, identification des lacunes, objectifs clairs de formation, et mécanismes d'évaluation et d'ajustement.</p> <p>Gouvernance:</p> <p>Travaux en cours mais non finalisés. La certification SOC2, couvrant les critères de sécurité, disponibilité, intégrité du traitement, confidentialité et intimité, est en cours.</p> <p>Le travail sur la protection et la sécurité des données a déjà été réalisé</p> <p>Actions recommandées: Le marketing responsable et la veille réglementaire restent à structurer pour compléter le dispositif de gouvernance.</p>

					2025			synthèse annuelle (alimenter les onglets pour chacune de sociétés)					
		indicateurs entrée			Date costrat ESG	indicateurs constat Costrat			Avancée Roadmap				
signing	date limite roadmap ESG (SHA)	Existence d'une roadmap (O/N)		E	S	G	E	S	G				
MOEA	JL 16/12/2024	3-6 mois	O essentiellement sur le E, moins formalisé sur le reste							<p>Feuille de route formalisée en interne Pas mal de travaux menés depuis le lancement de la Société. Bilan carbone / B-corp Bcorp + bilan Carbone -> c'est un point d'étape tout comme la DD menée par EY lors de notre entrée au capital.</p> <p>Environnement (E) La démarche environnementale repose principalement sur une analyse approfondie de l'empreinte carbone des produits. Un bilan carbone intégrant les scopes 1, 2 et 3 est réalisé, avec un travail d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) mené pour chaque nouveau modèle (notamment depuis 2023-2024). Cette approche s'appuie sur une méthodologie co-développée avec l'ADEME, ainsi que sur des bases de données internes et fournisseurs. Certains éléments restent toutefois approximés (services non intégrés, données moyennisées). L'entreprise évolue vers une logique d'objectifs en kg de CO₂ pour le lancement de nouvelles collections, avec une référence produit à horizon 2026, en remplacement d'une approche auparavant basée sur des moyennes par génération. Sur les matériaux, un niveau d'exigence élevé est maintenu, même si des défis subsistent. La part de plastique reste significative, notamment sur les semelles (20-30 % de matériaux bio-based seulement), qui constituent un point technique complexe (contraintes d'abrasion). La tige des chaussures est en revanche composée à plus de 90 % de matériaux bio-based. Des travaux sont en cours pour développer des alternatives au cuir et au plastique, mais certaines innovations ne sont pas encore matures (objectif potentiel de "plastic free" à horizon 3 ans). Par ailleurs, des initiatives autour de la fin de vie émergent, avec le développement d'une offre de "second life" (environ 200 paires réparées à date) et la mise en place de retours clients via questionnaires. Enfin, certains indicateurs environnementaux (consommation d'eau, d'énergie, usage de plastique) ne font pas encore l'objet d'une communication externe structurée. Des réflexions sont également en cours sur une éventuelle diversification produit (ex : textile).</p> <p>Social (S) Les enjeux sociaux sont adressés à la fois en interne et au sein de la chaîne d'approvisionnement. Côté fournisseurs, une charte d'engagement a été mise en place, accompagnée de dispositifs de reporting, de limitation des déchets et d'audits sociaux réguliers, renforçant la vigilance sur les conditions de production. En interne, l'entreprise investit dans la formation et la sensibilisation des équipes, via des ateliers tels que la Fresque du climat, l'atelier 2 tonnes ou la Fresque du fret. Ces initiatives visent à diffuser une culture d'innovation et d'impact à l'ensemble des collaborateurs. Des actions concrètes contribuent également à la qualité de vie au travail et à l'engagement des équipes : promotion d'une alimentation plus durable (repas végétariens), politique de mobilité responsable (incitation au train avec un jour de congé offert pour les trajets longs), ou encore accès à des activités sportives (Gymlib). Ces éléments participent à la rétention des talents.</p> <p>Gouvernance (G) La gouvernance s'appuie sur des dispositifs favorisant la transparence, le dialogue interne et le suivi des équipes. Des entretiens biannuels sont organisés, complétés par des outils permettant aux collaborateurs de faire remonter des idées, des alertes ou des situations sensibles (ex : harcèlement). Un point mensuel ("forum") réunit l'ensemble de l'équipe afin de partager les avancées, les résultats et les objectifs à venir, renforçant l'alignement collectif. Un guide RH structure les pratiques internes, même si certains processus restent encore en cours de formalisation.</p> <p>Responsable RSE La fonction RSE est aujourd'hui principalement structurée autour des enjeux environnementaux, avec une feuille de route définie jusqu'en 2028. Les volets sociaux et de gouvernance sont bien adressés dans les faits, mais restent moins formalisés et structurés à ce stade. L'entreprise s'inscrit également dans une dynamique d'amélioration continue et d'ouverture, notamment via des partenariats (ex : mécénat avec le WWF et participation à des ateliers collectifs sur le climat, la biodiversité ou l'économie circulaire). Enfin, un reporting ESG est produit à destination des clients, mettant en avant les évolutions dans le temps et une volonté de transparence. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ne sont pas formellement suivis, bien que plusieurs d'entre eux soient couverts indirectement par les actions menées.</p>			
BRIGHTHEART	HBL 18/12/2025	31/03/2026	O				07/04/2026				mise en place roadmap		Echanges en cours pour finaliser la roadmap. Deal closé fin décembre 2025 - Mise en place de la démarche ESG en cours.

...et par rapport aux périodes précédentes?

L'évolution positive des indicateurs de durabilité entre l'année 2024 et l'année 2025 est notable : sur les 4 sociétés en portefeuille en 2024, la majorité d'entre elles ont progressé en matière d'indicateurs de durabilité. La progression la plus forte à l'échelle du portefeuille concerne les indicateurs sociaux : 5 des sociétés en portefeuille présentent désormais un niveau satisfaisant. A titre d'exemple, la société Dealt montre une véritable progression sur tous les indicateurs E, S et G passant de 2 indicateurs insuffisants à 2 indicateurs satisfaisants et un à améliorer.

		date limite signing	date limite roadmap ESG (SHA)	Existence d'une roadmap (O/N)	indicateurs entrée			2024			2025							
					E	S	G	Date cocontrat ESG	indicateurs constat Cocontrat		Date cocontrat ESG	indicateurs constat Cocontrat		Avancée Roadmap				
									E	S		G	E		S	G		
ZEST ME UP	HBL	29/11/2023		N	Vert	Orange	Orange	13/06/2024	Orange	Vert	Orange	Orange	Board dédié sur ESG et politique mise en place au sein de la société avec formalisation d'une politique RSE, d'une charte éthique et d'un plan de sécurité des SI	Vert	Vert	Vert	Formalisation de la stratégie ESG 2026 présentée au Board du 22 avril 2026	
DEALT	HBL	20/12/2023	20/03/2024	N	Rouge	Vert	Rouge	20/03/2024	Rouge	Vert	Rouge	Orange	Prise en compte de critères de bien être au travail / performance / durabilité des solutions proposées côté services clients	Orange	Vert	Vert	Formalisation de la feuille de route ESG 2026 lors du Board du 10 juin 2026	
UPTALE	BD	19/11/2024		O	Orange	Vert	Vert						Investissement 11/2024. Audit externe impact et ESG réalisé. Intégration recommandations dans la roadmap, mais pas encore de cocontrat réalisé avec suivi ESG	Orange	Vert	Vert	Board à prévoir en 2026	
GYNEA	HBL	10/12/2025		N	Vert	Vert	Vert						Audit ESG réalisé en novembre 2025 dans le cadre de la levée de fonds AUDIT ESG social, protection des données de santé, sécurité et hygiène, politique anti-discrimination,	Vert	Vert	Vert	Mise en place à venir de mesure carbone, formalisation de la politique anti corruption	
REELEVANT	AM	08/04/2025	08/10/2025	N	Rouge	Orange	Orange	N/A - entrée mai 2025					Audit ESG réalisé printemps 2025 (levée de fonds) Point ESG dans le board de Janvier 2026	Rouge	Orange	Orange	Ecovadis va accompagner en 2026 la société dans la mesure des critères ESG et dans l'élaboration d'un plan d'action	
MOEA	JL	16/12/2024	3-6 mois	O essentiellement sur le E, moins formalisé sur le reste	Vert	Orange	Orange		Orange	Vert	Vert	Orange	Pas évoqué en Board à proprement parlé même si toutes les problématiques ESG font parties de l'ADN MoEa et notamment dans la recherche et l'innovation produits. Point détaillé avec Meven PAGEOT (Responsable RSE MoEa - 25/03/2026)	Vert	Vert	Orange		
BRIGHTHEART	HBL	18/12/2025	31/03/2026	O	Orange	Orange	Orange	N/A					07/04/2026		Orange	Orange	Orange	mise en place roadmap

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Non applicable

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Non applicable.

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne réalise pas d'investissements durables

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

La Société de Gestion ne prend pas encore en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (« PAI »), tels que définis dans les articles 4 et 7 du Règlement SFDR et l'article 4.1.3.3 du Règlement.

La Société de Gestion a soigneusement évalué les exigences des PAI du Règlement SFDR et soutient les objectifs poursuivis par ce régime afin d'améliorer la transparence pour les clients, les investisseurs et le marché, et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Ainsi, la collecte de données réalisée en 2025 sur les données connues au titre de l'exercice 2024, permet à la Société de Gestion de divulguer une sélection de ces principales incidences négatives des décisions d'investissements, jugées pertinentes par rapport aux critères susmentionnés (types de fonds sous-gestion, taille des Entreprises Cibles, etc.), en annexe de son rapport extra-financier

La Société de Gestion soutient néanmoins les objectifs poursuivis par ce régime afin d'améliorer la transparence pour les clients, les investisseurs et le marché, et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Ainsi, la collecte de données réalisée en 2026 pourra permettre à la Société de Gestion de divulguer une sélection de ces principales incidences négatives des décisions d'investissements, jugées pertinentes par rapport aux critères susmentionnés (types de fonds sous-gestion, taille des Entreprises Cibles, disponibilité des données, etc.), en annexe de son rapport extra-financier

Au titre de l'année 2025, la Société de Gestion déclare avoir considéré, sur la base de la nature et de l'échelle de ses activités, des types de fonds sous gestion et de la taille des Entreprises Cibles, qu'il n'était pas pertinent de considérer les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité tels que définis dans le régime

des PAI du Règlement SFDR. Sa position est inchangée sur le rapport extra-financier 2026.

La Société de Gestion réexamine régulièrement sa décision de ne pas prendre en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et réévalue sa décision au moins une fois par an.

— — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Non applicable.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au titre de cet exercice, la Société de Gestion a décidé de ne pas prendre en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (« PAI »), tels que définis dans les articles 4 et 7 du Règlement SFDR.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **3 participations au 31/12/2025 pour un coût d'acquisition global de 2,8 millions d'euros** sur un portefeuille global de 7 participations actives pour un coût d'acquisition de 5,7 millions d'euros.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

<i>Investissement les plus importants</i>	<i>Secteur</i>	<i>% d'actif (en titres dilutifs et non dilutifs)</i>	<i>Pays</i>
DEALT	Digital & IA	29%	France
ZEST ME UP	Digital & IA	26%	France
UPTALE	Digital & IA	23%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

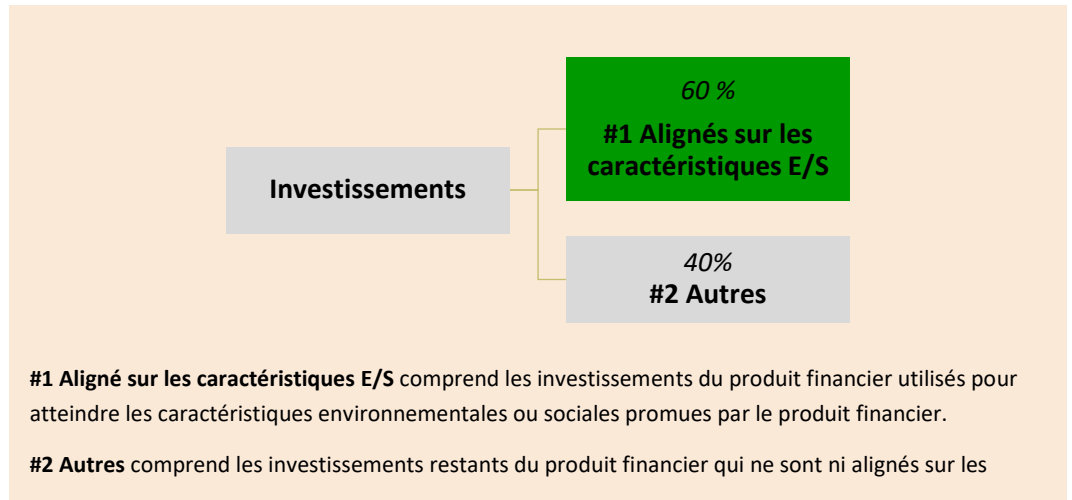
L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

- Digital & IA
- Industrie

Au jour du présent rapport, proportion d'investissement liés à la durabilité :

		Coût d'acquisition (K€)							
ZEST ME UP	Editeur développant une solution SaaS en HR Tech permettant de mieux monitorer l'engagement des collaborateurs et d'optimiser l'engagement	811	100%						
DEALT	Solutions pour offrir aux retailers et e-commerçants un accompagnement de service post-achat en marque blanche.	901	100%						
UPTALE	Solutions pour offrir aux retailers et e-commerçants un accompagnement de service post-achat en marque blanche.	700	100%						
MOEA	Solutions pour offrir aux retailers et e-commerçants un accompagnement de service post-achat en marque blanche.	700	100%						
REELEVANT	Reelevant transforme les données en contenus marketing hyper-personnalisés en temps réel sur tous les canaux digitaux.	900	0%						
GYNEA	Centre experts en santé de la femme.	1 000	100%						
BRIGHTHEART	Logiciel d'IA pour le diagnostic des cardiopathies congénitales sévères à partir des échographies prénatales	671	100%						
Proportion d'investissement liés à la durabilité			84%						
coût d'acq lié à la durabilité			4 783						
coût d'acq global			5 683						



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes**

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront confirmées à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont confirmés à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le taux d'analyse ESG du Fonds (c'est-à-dire le pourcentage d'Entreprises Cibles pour lesquelles les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues) sera de soixante pour cent (60) %.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

- (i) L'application de politiques d'exclusion
- (ii) Un outil d'analyse ESG, développé en interne en vue de faciliter la collecte de données, l'analyse, ainsi que le suivi et complété, lorsque cela est nécessaire ou pertinent pour une société cible spécifique, par des recherches et des données externes ou, le cas échéant, par les analyses ESG effectuées par les sociétés cibles elles-mêmes ;
- (iii) Un rapport annuel et un suivi des Entreprises Cibles, dont les résultats sont présentés dans le rapport ESG annuel ;
- (iv) La limitation des investissements dans des secteurs ou des actifs sous-jacents plus exposés à des risques spécifiques en matière de durabilité, et l'intégration de considérations environnementales, sociales ou de gouvernance dans le processus de décision d'investissement ; et
- (v) Une session a minima annuelle au sein des organes de gouvernance est consacrée à l'examen des politiques et mesures en matière d'ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Ce produit financier n'a pas désigné d'indice de référence.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Non concerné
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Non concerné
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Non concerné
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Non concerné